

ACTUALITES IFRS

Cinq nouvelles Normes vont entraîner des modifications importantes sur les états financiers en 2013 et 2014.

➔ Périmètre de consolidation et partenariats : 3 nouvelles Normes

(application obligatoire au 1er janvier 2014, anticipation possible dès 2013)

➔ Etats financiers consolidés IFRS 10

La Norme ne devrait pas modifier sensiblement les périmètres de consolidation, dans les situations les plus courantes.

On retrouve un principe de contrôle unique pour toutes les structures et des précisions sur certaines notions comme le contrôle en substance (donc sans majorité des droits de vote).

➔ Partenariats IFRS 11

La méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Cela peut conduire souvent à ne plus présenter le chiffre d'affaires réalisé sur des zones géographiques où le recours à des partenariats est très répandu.

Malgré sa forte opposition au projet, la position politique de la France est restée minoritaire.

➔ Informations en Annexes IFRS 12

On peut s'attendre à un alourdissement des annexes et de possibles développements des outils de reporting.

La Norme impose de nouvelles informations à fournir relatives aux participations dans les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités ad hoc.

➔ Juste Valeur - IFRS 13 (obligatoire à compter du 1er janvier 2013)

La Norme donne une définition unique de la juste valeur, fournit un cadre d'évaluation et requiert de nouvelles informations en annexes. Les impacts de la Norme sur les états financiers ne sont pas encore pleinement appréhendés par les Groupes ni par les auditeurs.

➔ Retraites - IAS 19 Révisée (obligatoire à compter du 1er janvier 2013)

L'application de la Norme peut avoir des impacts potentiellement significatifs sur le compte de résultat (suppression du taux de rendement attendu des actifs) et les capitaux propres (obligation de reconnaître immédiatement en réserves les écarts actuariels).

A ce sujet, le choix des taux d'actualisation est actuellement en question. Le Comité d'Interprétation des Normes (IFRIC) a été saisi afin de définir la notion « d'obligation de haute qualité » dans un contexte de raréfaction des notations « AAA/AA ». En Novembre 2012, le Comité a suggéré de ne pas modifier les méthodes actuellement utilisées pour déterminer les taux d'actualisation et indiqué souhaiter poursuivre sa réflexion sur 2013.

ACTUALITES ACTEO

➔ Octobre 2012

ACTEO met à disposition de ses membres une note technique défendant la reconnaissance en capitaux propres de la contribution additionnelle sur les distributions de dividendes.

Patrice Marteau participe aux débats « IFRS en Europe : quelle stratégie choisir ? » dans le cadre de la Conférence Les Echos Arrêté des Comptes IFRS et de la journée KPMG.

➔ Novembre 2012

Suite à l'enquête menée auprès de ses membres, ACTEO publie son plan d'actions afin d'optimiser le fonctionnement de l'Association. La seconde partie de l'enquête, sur des aspects plus stratégiques, sera dévoilée début 2013.

Analyse des recommandations AMF pour la clôture des comptes 2012 conduisant à une réduction significative du nombre de préconisations.

ACTEO, MEDEF et l'AFEP adressent une lettre au Président de l'AMF pour l'alerter sur l'accroissement des demandes en matière d'informations sensibles ; 30 DAF ont appuyé cette demande. Suite à cette démarche l'AMF a créé un groupe de travail sur 2013.

Put sur minoritaire : ACTEO a organisé en lien avec Business Europe une réunion avec l'IASB et plusieurs entreprises européennes pour faire valoir sa forte opposition sur ce projet.

➔ Décembre 2012

ACTEO, MEDEF et l'AFEP ont écrit au Chairman des Trustees (Michel Prada) sur le projet de l'IASB visant à établir un forum consultatif des normalisateurs nationaux (voir FOCUS ci-après).

Philippe Danjou (Membre de l'IASB) est intervenu auprès des membres de l'Association afin de présenter les dernières actualités IFRS.



« Tous les directeurs financiers sont concernés, tous ne sont pas intéressés »

Ce constat récent d'un Directeur Financier, à propos des IFRS, est à l'origine de cette Newsletter.

Les IFRS, devenues effroyablement complexes et techniques, influencent, voire handicapent, vos décisions opérationnelles ou stratégiques.

L'objectif de cette lettre est donc, au-delà du langage parfois incompréhensible des textes, de vous donner des informations essentielles sur l'actualité comptable et les actions menées par ACTEO.

ACTEO s'efforce depuis 15 ans de corriger les excès des propositions de l'IASB et, grâce à la participation active de tous ses membres, de présenter une position pragmatique des entreprises françaises.

Mais ces positions, comme celles de l'Europe communautaire en tant que première et principale utilisatrice des IFRS mériteraient d'être mieux entendues. Ce sujet très actuel est développé dans le FOCUS et mérite toute votre attention.

ACTEO a la volonté, avec votre soutien, d'être présente et active dans ce débat devenu très stratégique.

Patrice Marteau
Président



Dernières lettres de commentaire (co-signées avec le MEDEF et l'AFEP) :

- **Post-application de la norme sur l'information sectorielle (IFRS 8) :** ACTEO affirme son soutien à cette norme qui doit conserver sa référence à la "management approach".
- **Projet EFRAG pour une amélioration de la pertinence des notes annexes :** ACTEO suggère notamment de supprimer toute information prospective et défend l'application du jugement et de la notion de matérialité.
- **Projet de l'IASB de création d'un forum consultatif :** ACTEO exprime ses critiques sur le peu de places réservées à l'Europe et son opposition à l'engagement demandé aux participants du Forum de promouvoir une adoption pleine et entière des IFRS.
- **Consultation IFRIC sur la comptabilisation de certaines taxes :** ACTEO s'oppose à la proposition qui ne permet plus d'étaler la charge.

Plus de détails et l'ensemble des lettres sur www.acteo.org

➤ Quelle place pour l'Europe dans l'évolution des Normes IFRS ?

Le 13 juillet dernier, le staff de la SEC (Securities and Exchange Commission) faisait savoir sa volonté de repousser sa prise de décision d'incorporer ou non les IFRS dans le système de reporting financier des émetteurs US. Avec ce coup d'arrêt dans le processus de convergence, de nombreuses voix se font entendre réclamant que l'Europe prenne sa juste place dans le processus de normalisation internationale.

En effet depuis 3 ans l'IASB a adopté une stratégie de conquête, avec comme principal objectif l'adoption des IFRS par les Etats-Unis au détriment de la pertinence économique des textes proposés et de leur impact sur les utilisateurs actuels du référentiel.

Ainsi, des projets très contestés (location, revenus...) ont été justifiés par les travaux de convergence sans que leurs intérêts aient été réellement démontrés, l'IASB se contentant de se prévaloir des besoins des « utilisateurs » des IFRS, notion qu'elle réserve aux analystes et investisseurs.

Les entreprises européennes, premiers et plus importants « clients » des IFRS se sentent parfois non entendues par l'IASB, non soutenues par l'Europe.

Le fonctionnement de l'EFRAG (organisme privé utilisé par la Commission Européenne pour supporter le débat technique) souffre également de critiques, son organisation telle que prévue à l'origine ne lui permettant pas de véhiculer les messages politiques qui s'expriment de manières diverses à travers l'Europe.

Par ailleurs, l'IASB vient de proposer la création d'un forum consultatif de normalisateurs (ASAF) dans lequel la juste représentation de la Commission Européenne reste posée (2 places sur 12) et dont sa participation imposerait un engagement de promouvoir l'application complète et sans réserve de tous nouveaux textes.

Néanmoins, la Commission Européenne ne souhaite pas aujourd'hui se détacher du référentiel IFRS.

Dans ce contexte : comment l'Europe peut-elle mieux jouer son rôle ?

Pour être plus active, l'Europe doit se positionner très en amont dans l'élaboration des standards.

Une position consensuelle de toutes les parties prenantes (préparateurs, normalisateurs...) est évidemment un préalable important à cette demande.

Elle passe aussi par la création ou la refondation d'un organisme ad hoc susceptible de véhiculer à la fois des positions techniques mais également des positions plus politiques.

PROCHAINES PUBLICATIONS IFRS

N'intègre pas les projets finalisés pour lesquels une norme a déjà été publiée ni les projets du Comité d'Interprétation (IFRIC).

